

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DEPENSES

DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1832.

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SECTIONS ARTICLES	

CHAPITRE PREMIER.

Administration générale. (Personnel.)

			NOMBRE d'agens.	AFFOITEMENS par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service
1	1	Traitement du Ministre.	1	à 10000	10000	1000
	2	Traitement du secrétaire-général	1	à 3000	3000	300
	3	Bureaux. { Chefs de division	2	à 1600	3200	960
		{ Commis	7	de 700 à 800	5300	
	{ Huissiers et concierge.	3	"	1150		

(Matériel.)

2	4	Fournitures de bureau				
	5	Chauffage				
	6	Éclairage				
	7	Achat et entretien des meubles				

CHAPITRE II.

Ordre Judiciaire. (Personnel.)

COURS DE BRUXELLES ET DE LIÈGE.

1	1	Premiers présidens	2	de 5870 à 6615	12285	"	24291
	2	Présidens de chambre	7	à 2976 75	20837 25	"	
	3	Conseillers.	50	à 2362 50	139387 50	"	
	4	Procureurs-généraux	2	de 5870 à 6615	12285	"	
	5	Premiers avocats-généraux	2	à 2976 75	5953 50	"	
	6	Avocats-généraux.	4	à 2835	11340	"	
	7	Substituts du procureur-général.	6	à 1795 50	10773	"	
	8	Employés du parquet	10	de 500 à 1200	6900	"	
	9	Greffiers en chef	2	à 2362 50	4725	"	
	10	Commis-greffiers et archiviste	12	à 1181 25	14175	"	
	11	Huissiers audienciers	8	à 236 25	1890	"	
	12	Concierges, messagers, commissionnaires, etc.	8	de 150 à 520	2360	"	

(Matériel.)

2	13	Menues dépenses de la cour de Bruxelles				
	14	Id. de Liège				
	15	Menues dépenses du parquet de Bruxelles				
	16	Id. de Liège				

A REPORTER.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1831.	DIFFERENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
10000 »	»	10000 »	25650 »	»	3000 »	
3000 »	»	3000 »				
9650 »	»	9650 »				
1800 »	»	1800 »	1800 »	»	»	
400 »	»	400 »	400 »	»	»	
100 »	»	100 »	100 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
25250 »	»	25250 »	25250 »	»	3000 »	
22011 25	»	242011 25	247623 75	2362 50	»	
2825 »	»	2825 »				
1300 »	»	1300 »				
1800 »	»	1800 »				
1150 »	»	1150 »				
24986 25	»	249886 25	247623 75	2362 50	»	

NUMÉRO

des

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

SECTIONS ARTICLES

Tribunaux de 1^{re} Instance.

JUSTICES-DE-PAIX ET GREFFES DE COMMERCE ET DE POLICE.

3	17	Présidens	29	de 1204 87 à 2635	41614 05	} 455312
	18	Vice-présidens	9	1181 25 à 1653 75	12993 75	
	19	Juges d'instruction.	31	de 945 à 1549 80	35191 80	
	20	Juges	83	803 25 à 1323	85900 50	
	21	Procureurs du Roi	28	1204 87 à 2835	40409 18	
	22	Les mêmes faisant fonctions de procureurs criminels	6	600 à 1000	4800 "	
	23	Substituts	37	803 25 à 1323	37280 25	
	24	Commis au parquet.	3	360 à 500	1220 "	
	25	Greffes (29 greffiers et 51 commis)	80	1124 à 5292	47408 12	
	26	Juges-de-paix	227	453 60 à 680 40	105121 80	
	27	Greffiers.	230	151 20 à 226 80	35834 40	
	28	Greffiers de police	11	283 50 à 510 30	3798 90	
29	Greffiers de commerce.	8	453 60 à 510 30	3742 20		

Présidences des Assises.

4	30	Ressort de Bruxelles et de Liège, dans les provinces d'Anvers, les deux Flandres, le Hainaut, Namur, Luxembourg et le Limbourg, chaque trimestre	26	à 425 25	11907 "	11907
---	----	--	----	----------	---------	-------

CHAPITRE III.

1	1	Frais d'instruction et d'exécution payés par ordonnances du Ministre, ou avancés par l'enregistrement.
---	---	--

CHAPITRE IV.

Constructions et grosses Réparations.

1	1	Constructions et réparations des locaux des cours et tribunaux
---	---	--

CHAPITRE V.

Justice Militaire. (Personnel.)

1	1	Président et auditeur-général.	2	à 4600	8000 "	} 28850
	2	Conseillers.	5	3000	15000 "	
	3	Greffier.	1	2500	2500 "	
	4	Commis-greffier	1	1000	1000 "	
	5	Substitut du l'auditeur-général.	1	1750	1750 "	
	6	Commis au greffe	1	600	600 "	
2	7	Menues dépenses (Matériel.).				
3	8	Auditeurs militaires, ordinaires et en campagne	10	de 1800 à 2600	22900 "	} 24150
	9	Prévôts.	8	150 à 200	1250 "	
4	10	Frais de poursuite et d'exécution pour la justice militaire				

CRÉDITS EMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENS.
ARGES sires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
9986 25	»	249986 25	247623 75	2362 50	»	
5312 95	»	455312 95	458673 53	»	3360 58	
11907 »	»	11907 »	11970 »	»	»	
7206 20	»	717206 20	718204 28	2362 50	3360 58	
				998 08 en moins.		
20000 »	»	220000 »	220000 »	»	»	
20000 »	»	220000 »	220000 »	»	»	
10000 »	»	10000 »	10000 »	»	»	
10000 »	»	10000 »	10000 »	»	»	
28850 »	»	28850 »	56300 »	1700 »	»	
2000 »	»	2000 »				
24150 »	»	24150 »				
3000 »	»	3000 »				
58000 »	»	58000 »	56300 »	1700 »	»	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
SECTIONS	ARTICLES		
		CHAPITRE VI.	
1	1	Dépenses ignorées et imprévues	
		CHAPITRE VII.	
		<i>Bulletin-Officiel. (Personnel.)</i>	
1	1	Chef de bureau chargé de la traduction flamande, etc., etc.	} 2800
	2	Employé chargé de la traduction allemande, copie, etc.	
	3	Huissier commissionnaire.	
		(Matériel.)	
2	1	Frais de bureau.	} 19530
	2	Impression du <i>Bulletin</i> , tiré à 3700 exemplaires à raison de 11 francs. (Arrêté du Gouvernement provisoire du 16 février 1831)	

CHAPITRES LÉGISLATIFS.	<i>Récapitulation.</i>	
1	Administration générale	{ Personnel . . . 22650 Matériel . . . 2600
2	Ordre judiciaire.	{ Personnel . . . 710131 Matériel . . . 7075
3	Frais d'instruction et d'exécution, etc.	
4	Constructions et grosses réparations.	
5	Justice militaire.	{ Personnel . . . 56000 Matériel . . . 2000
6	Dépenses imprévues.	
7	<i>Bulletin-Officiel.</i>	{ Personnel . . . 2800 Matériel . . . 19530

CRÉDITS MANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS
REGES es et pen- sionnés.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
100 »	»	6000 »	6000 »	»	»	
000 »	»	6000 »	6000 »	»	»	
500 »	»	2800 »	2800 »	»	»	
530 75	»	19530 75	19530 75	»	»	
330 75	»	22330 75	22330 75	»	»	
1250 »	»	25250 »	28250 »	»	3000 »	
7206 20	»	717206 20	718204 28	»	998 08	
1000 »	»	220000 »	220000 »	»	»	
1000 »	»	10000 »	10000 »	»	»	
3000 »	»	58000 »	56300 »	1700 »	»	
3000 »	»	6000 »	6000 »	»	»	
2330 75	»	22330 75	22330 75	»	»	
3786 95	»	1058786 95	1061085 03	1700 »	3098 08	
				2298 08 en moins.		